



# COMPRENDRE LA RÉFORME 100% SANTÉ OU « RESTE À CHARGE ZÉRO » (RAC ZÉRO)

## ➤ POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Pour lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières.

## ➤ COMMENT EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Par la création de paniers de soins intégralement pris en charge par votre complémentaire santé responsable en dentaire, optique et audiologie.

### Est-ce que je pourrai en bénéficier ?

Oui, sous réserve d'être couvert par une complémentaire santé responsable (ou de bénéficier de la CMU-C).

### Est-ce que ce seront des soins de bonne qualité ?

Oui, ces « paniers » ont déjà été négociés entre l'assurance-maladie, les complémentaires santé et les trois professions concernées (chirurgiens-dentistes, audioprothésistes, opticiens). Ils correspondent à des cahiers des charges précis et bénéficient d'une qualité satisfaisante.

### Quand ?

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'optique et la majeure partie du panier dentaire. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour l'audiologie et le reste du panier dentaire.

### Est-ce que ce sera accessible partout ?

Oui, tous les professionnels de santé de ces trois métiers devront proposer ces paniers. Ils devront aussi appliquer les tarifs plafonnés qui ont été fixés.

Tous les contrats complémentaires santé responsables devront rembourser intégralement la dépense en complément de la part Sécurité sociale. L'assuré n'aura pas de reste à charge s'il demande les prestations des paniers.

### Que se passera-t-il si je choisis de rester en dehors du panier ?

Exactement comme aujourd'hui : les garanties de votre contrat complémentaire s'appliqueront quand vous choisirez des équipements ou des soins non inclus dans les paniers 100% santé.

## Quels changements en dentaire ?

Pour les prothèses dentaires, 3 paniers de soins seront créés. Le choix du panier reste libre pour l'assuré.



### PANIER DENTAIRE 100% REMBOURSÉ

Équipements essentiels intégralement remboursés

### PANIER DENTAIRE À TARIFS MAÎTRISÉS

Équipements à tarifs plafonnés dont le remboursement dépend du contrat

### PANIER DENTAIRE TARIFS LIBRES

Équipements à tarifs libres dont le remboursement dépend du contrat

#### IMPACTS SUR LES TARIFS DES CHIRURGIENS-DENTISTES

- Fixation d'honoraires limites de facturation pour tous les actes
- Augmentation de la base de remboursement de certains actes

- Fixation d'honoraires limites de facturation
- Augmentation de la base de remboursement des couronnes
- Diminution de la base de remboursement des inlays-core

- Honoraires libres

#### LES ÉQUIPEMENTS INCLUS DANS CHAQUE PANIER DENTAIRE

Tous les chirurgiens-dentistes devront proposer ces 3 paniers et remettre à l'assuré un devis comportant au moins une offre 100% remboursée ou à défaut modérée.

- **Des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent : visible ou non visible.**
- Une gamme étendue de prothèses fixes (couronne ...) ou mobiles (dentier, appareil partiel)
- Plusieurs options de couronnes céramiques, céramo-métalliques ou métalliques
- Inlays core
- Couronnes transitoires : celles-ci sont désormais remboursées par la Sécurité sociale
- Bridges céramo-métalliques
- Prothèses amovibles à plaque base résine

- **Équipements non inclus dans le panier 100% remboursé mais dont les prix, actuellement libres, seront plafonnés.**
- Gamme de couronnes sur 2<sup>e</sup> prémolaires et molaires
- Inlay core et couronne transitoire pour une prothèse entrant dans cette catégorie
- Inlay core métallique
- Bridges céramo-métalliques : autres dents qu'une incisive
- Prothèses amovibles

- **Équipements dont les prix sont librement fixés par le praticien.**
- Couronnes céramo-céramiques sur toutes les dents
- Couronnes sur implant
- Bridges céramo-céramique
- Prothèse amovible sur implant
- Implantologie
- Orthodontie
- Parodontie

#### REMBOURSEMENT DES SOINS PROTHÉTIQUES

- Audiens rembourse l'**intégralité** des frais
- Aucun reste à charge pour l'assuré

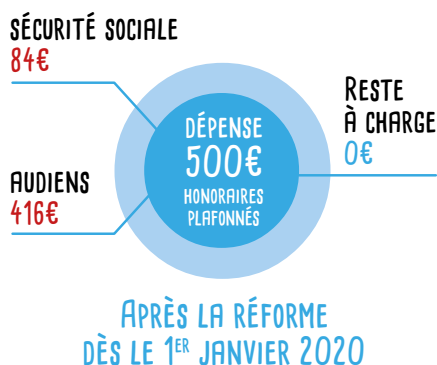
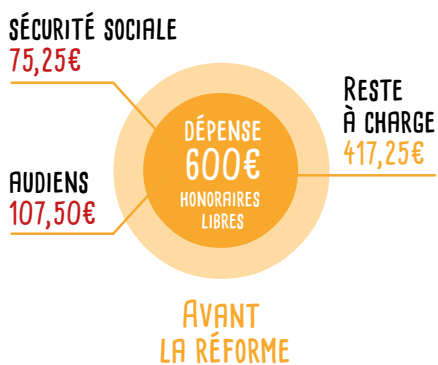
- Le remboursement d'Audiens est celui prévu dans le contrat
- Un reste à charge est possible selon le montant des frais mais il est inférieur à celui constaté avant la réforme

- Le remboursement d'Audiens est celui prévu dans le contrat
- Un reste à charge est possible selon le montant des frais engagés

## Exemples de remboursements dentaires avant et après la réforme

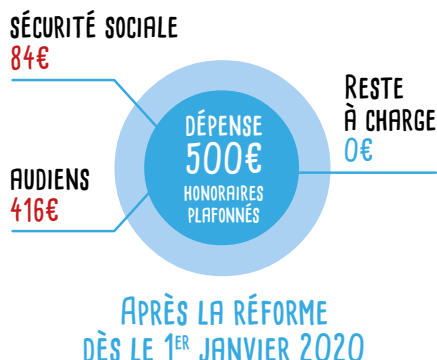
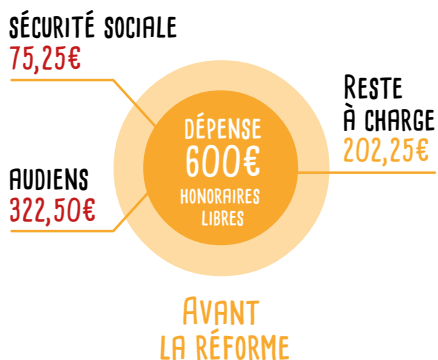
### POSE D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR UNE DENT VISIBLE ÉLIGIBLE AU PANIER 100% REMBOURSÉ

Garantie du contrat Audiens = 170% BR (y compris Assurance Maladie)



### POSE D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR UNE DENT VISIBLE ÉLIGIBLE AU PANIER 100% REMBOURSÉ

Garantie du contrat Audiens = 370% BR (y compris Assurance Maladie)



**100% SANTÉ DENTAIRE**  
entrée en vigueur sur une partie des prothèses (couronnes, bridges...)



**100% SANTÉ DENTAIRE**  
en vigueur sur l'ensemble des prothèses (appareils amovibles...)

BR : base de remboursement de la Sécurité sociale

## Quels changements en optique ?

**Pour l'optique, 2 paniers de soins seront créés.  
Le choix du panier reste libre pour l'assuré.**

### PANIER OPTIQUE 100% REMBOURSÉ

Équipements essentiels  
intégralement remboursés

### PANIER OPTIQUE À TARIFS LIBRES

Équipements à tarifs libres dont le  
remboursement dépend du contrat

#### COMPREND LES ÉQUIPEMENTS PRÉ-DÉFINIS DE « CLASSE A »

- Verres pour tous les types de défauts visuels, esthétiques (amincis, anti-reflet et anti-rayures obligatoires)
- Montures aux normes Européennes dont le prix ne peut excéder 30€

*Chaque opticien doit présenter au minimum 17 modèles différents de montures adultes en 2 coloris et 10 modèles de montures enfants en 2 coloris*

#### COMPREND LES ÉQUIPEMENTS DE « CLASSE B »

- Libre choix des techniques et des matériaux
- Verres pour tous les types de défauts visuels
- Qualité anti-reflet, anti-rayures et amincis optionnels
- Montures conformes aux normes Européennes

#### PRIX DE VENTE ET PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

- Les prix de vente des équipements sont plafonnés
- La prise en charge par l'Assurance Maladie est améliorée

- Les prix de vente sont libres
- La prise en charge par l'Assurance Maladie diminue

#### REMBOURSEMENT AUDIENS

- Remboursement intégral des frais
- Aucun reste à charge

- Remboursement selon ce qui est prévu par le contrat santé responsable
- Le remboursement de la monture est désormais limité à 100€ (au lieu de 150€)
- Reste à charge possible

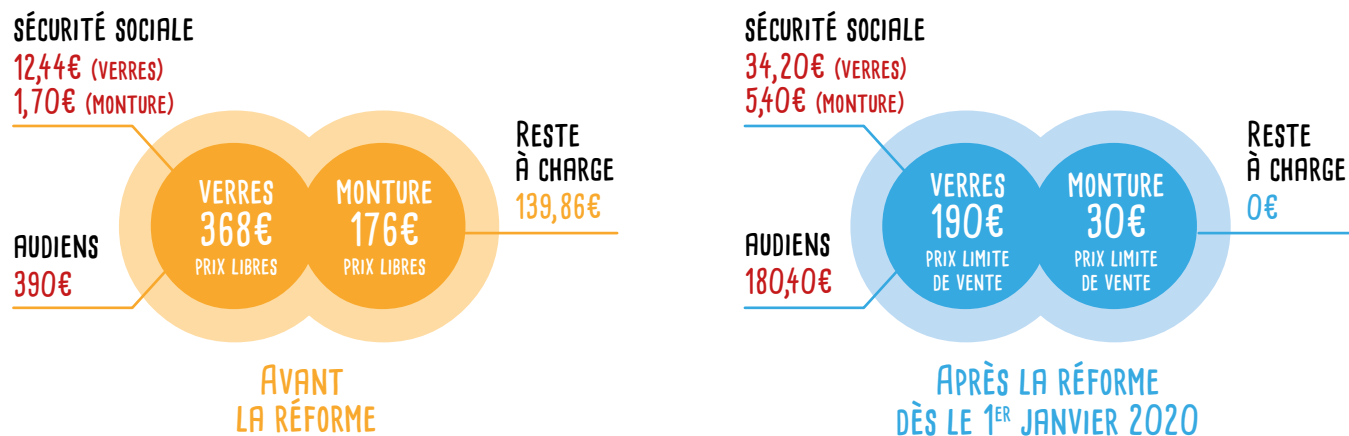
## À NOTER )))

- ★ Il est possible de mixer les équipements. Par exemple, choix de verres de « Classe A » intégralement remboursés + monture de « Classe B » remboursés en fonction du contrat Audiens (ou vice versa).
- ★ Les bases de remboursement des équipements optiques deviennent identiques pour les adultes et les enfants.
- ★ Les opticiens doivent systématiquement établir un devis comportant au moins une offre 100% remboursée.
- ★ Renouvellement des lunettes : un équipement complet tous les 2 ans sauf évolution de la vue.

## Exemples de remboursements optiques avant et après la réforme

### ACHAT DE VERRES MULTIFOCAUX ET D'UNE MONTURE POUR UN ADULTE APPARTENANT À LA « CLASSE A » ET DONC ÉLIGIBLES AU PANIER OPTIQUE 100% REMBOURSÉ.

Garantie du contrat Audiens = forfait de 390€



## Quels changements pour les aides auditives ?

**Pour les aides auditives, 2 paniers de soins seront créés. Le choix du panier reste libre pour l'assuré.**

### PANIER AUDIOLOGIE 100% REMBOURSÉ

Équipements essentiels  
intégralement remboursés

### PANIER AUDIOLOGIE À TARIFS LIBRES

Équipements dont le remboursement  
dépend du contrat

#### COMPREND LES ÉQUIPEMENTS PRÉ-DÉFINIS DE « CLASSE A »

- Appareils répondant à tous les types de défauts auditifs
- Tous types d'appareils : contour d'oreille, intra auriculaire ...
- 12 canaux de réglage
- Fonctionnalités diverses : anti-acouphène, bluetooth, réducteur du bruit du vent...
- 30 jours d'essai avant l'achat
- Services et entretien inclus
- 4 ans de garantie
- Prestations de suivi

#### COMPREND LES ÉQUIPEMENTS DE « CLASSE B »

- Libre choix des techniques et des matériaux
- Appareils pour tous les types de défauts auditifs
- Services et entretien inclus

#### PRIX DE VENTE ET PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

- Prix limites de vente dès 2019, et diminués les années suivantes
- Augmentation progressive des bases de remboursement de l'Assurance Maladie (de 199,71 € à 400 € pour les +20 ans)

- Tarifs libres
- Augmentation progressive des bases de remboursement de l'assurance Maladie

#### REMBOURSEMENT AUDIENS

- Remboursement intégral des frais
- Aucun reste à charge

- Remboursement selon ce qui est prévu par le contrat santé responsable, mais limité à 1700 € par appareil (contrat responsable)
- Reste à charge possible

## À NOTER ))))

- ★ Les bases de remboursements sont différentes selon que le patient est âgé de plus ou moins de 20 ans.
- ★ Durée minimale avant le renouvellement des appareils : 4 ans.
- ★ Tous les distributeurs d'aides auditives doivent proposer ces paniers de soins.
- ★ Ils doivent établir un devis comportant au moins une offre 100% remboursée.

## Exemples de remboursements audiologie avant et après la réforme

### ACHAT D'1 APPAREIL AUDITIF POUR UN ADULTE / CLASSE 1 ÉLIGIBLE AU PANIER AUDIOLOGIE 100% REMBOURSE

Garantie du contrat = 400% BR (y compris Assurance Maladie)

